



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
du conseil municipal du 6 avril 2022**

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six avril à 19 h 02

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, BONNEFOUX Nadège, BOSDECHER Nicole, BRUN-AUBERT Chantal, DESSIMOND Jean Paul, ESQUIS Jacqueline, GAYTE Catherine, MAROKIAN David, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle, SAHUC Sébastien, SENTENAT Ginette, THERME Roselyse, VALLADIER Georges, VIDIL Raymonde, VIGOUROUX Pauline

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CHABANEL Fabrice à M. AGRAIN Christian, M. COFFY Alex à M. PALHIÈRE Jean Louis, Mme COFFY Valérie à M. MARTEL Franck, M. ENJOLRAS Fernand à M. VALLADIER Georges.

Départ en cours de séance de Madame Jacqueline ESQUIS à la délibération 12 à 20 heures 20

Arrivée en cours de séance de Monsieur Alex COFFY à la délibération 14 à 20 heures 30

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Sébastien SAHUC pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 6 avril 2022.

2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2022

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3. Approbation compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion a été voté à l'unanimité.

4. Approbation compte administratif 2021

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

5. Affectation du résultat 2021

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du tableau de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Commune de Polignac, le Conseil Municipal a validé son affectation.

L'affectation du résultat 2021 est voté à l'unanimité.

6. Aide à l'enseignement privé 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une aide à l'école Sainte Jeanne d'Arc d'un montant de 96 725.42 €,
- **DECIDE** d'inscrire au budget prévisionnel 2022 les dépenses en résultant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant qui sera conclu entre la Commune et les représentants de l'Ecole Privée.

L'aide a été votée à l'unanimité.

7. Aide aux classes ULIS et CLIS

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une aide à la commune de Vals-Près-le Puy de 1140.16 €,
- **DECIDE** d'inscrire au budget prévisionnel 2022 les dépenses en résultant.

L'aide a été voté à l'unanimité.

8. Subventions 2022 versées aux associations

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant des subventions allouées en 2022 aux associations de la Commune, soit un total de 16 124.17 €,
- **DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2022 les dépenses en résultant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent.

Les subventions sont votées à l'unanimité.

9. Taux d'imposition 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les taux d'imposition de la manière suivante :**
 - o **Foncier bâti : 37.87 %**
 - o **Foncier non bâti : 54.25 %**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.**

Les taux d'impositions sont votés à l'unanimité.

10. Rachat d'immeuble à l'Établissement Public Foncier : BR 243

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré BR 243**
- **ACCEPTE les modalités de paiement exposées ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,**
- **DESIGNE le premier adjoint, comme signataire de l'acte.**
- **S'ENGAGE à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour le compte de la commune dont le portage financier est arrivé à son terme lorsque l'aménagement a été réalisé, ou est en cours de réalisation.**

Le rachat de l'immeuble est voté à l'unanimité

11. Budget primitif 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2022 de la Commune.**

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

12. Indemnité de gardiennage 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPLIQUE le plafond de 479.86 € pour le gardiennage de l'Église au vu de la circulaire du Ministère de l'Intérieur.**

L'indemnité est votée à l'unanimité

13. Soutien financier l'Ukraine

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE de verser une aide de 4 000 € en faveur de l'AM43,**
- **FR76 1027 8072 1100 0206 3950 438 code BIC CMCIFR2A**
- **IMPUTE ce don à l'article 6713 « secours et dons » du budget 2022,**

Le soutien financier est voté à la majorité (1 abstention)

14. Plan de financement et demande de subvention en faveur des falaises de la commune de Polignac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le plan de financement tel que ci-dessus pour 7 800.00 € HT, soit 9 360.00 € TTC**
- **SOLLICITE une aide financière auprès du FPRN 2022**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER et TRANSMETTRE tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
- **INSCRIT cette opération au budget 2022.**

Le plan de financement et la demande de subvention sont votés à l'unanimité

15. Location du local boulangerie

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **de FIXER, à compter du 1er octobre 2022, le loyer mensuel du local de la boulangerie à la somme de 300 € HT (trois cent euros), puis à compter du 1er octobre 2023 de fixer le loyer mensuel du local de la boulangerie à la somme de 500 € HT (cinq cent euros).**
- **- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,**

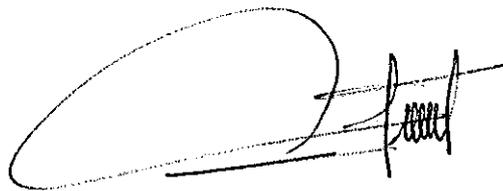
Le montant de la location est votée à la majorité (1 contre)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à approuver ce contrat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à mettre en paiement 2 000.00 €

Le contrat est voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

**Le Maire,
M. Jean-Paul VIGOUROUX.**



16. Eaux Pluviales Route du Verdier - Marnhac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération selon les conditions définies ci-dessus.**
- **APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent**

La convention et le fond de concours sont votés à l'unanimité

17. Eaux Pluviales – village de Marnhac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération selon les conditions définies ci-dessus.**
- **APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent**

La convention et le fond de concours sont votés à l'unanimité

18. Règlement intérieur de l'aire de camping-car et du parking Flayac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le règlement intérieur de l'aire de camping-car et du parking de Flayac comme présenté ci-dessus et annexé à la délibération.**

Le règlement est voté à l'unanimité

19. Contrat en faveur du feu d'artifice de la Saint-Jean 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :